



Paris, le 26 février 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Programme national pour l'alimentation : annonce des 31 lauréats de l'appel à projets national 2018-2019

*Les prix de l'appel à projets national 2018-2019 du Programme national pour l'alimentation (PNA) ont été remis aux 31 lauréats de cette édition par Patrick DEHAUMONT, Directeur général de l'alimentation, ce matin au salon international de l'agriculture.*

Pour soutenir une alimentation saine, sûre et durable, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a reconduit pour la cinquième année consécutive l'appel à projets national du PNA, en partenariat cette année avec le ministère des solidarités et de la santé (MSS), l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Dotée d'une enveloppe de 1,65 million d'euros, cette nouvelle édition a été orientée vers l'essaimage de démarches exemplaires répondant aux orientations de la politique nationale de l'alimentation et vers l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), en métropole comme en Outre-Mer. Elle permet ainsi de prendre en compte les orientations issues des États généraux de l'alimentation visant à accélérer la dynamique de développement des PAT, tout en permettant de capitaliser les démarches et dispositifs exemplaires existants ayant fait leur preuve.

Ouverte du 24 septembre 2018 au 16 novembre 2018, la phase de candidature a rencontré un vif succès et donné lieu au dépôt de 244 projets. 76 d'entre eux ont été pré-sélectionnés en régions ou au niveau national, puis expertisés par un comité national composé de 23 experts de disciplines variées. **31 projets sont finalement retenus**, 15 projets d'essaimage et 16 projets d'émergence de PAT.

Initiées par des collectivités ou des associations, ces actions témoignent de la dynamique des territoires pour mettre en place une alimentation de qualité, durable et accessible à tous. Elles contribueront ainsi à la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale 2018-2022 issue des EGA et la loi n° 2018-938, dite loi EGalim. Elles permettent de traduire au niveau local les engagements concernant l'approvisionnement de la restauration collective, la réduction du gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, l'éducation alimentaire et le développement des projets alimentaires territoriaux.

**Ces 31 projets viennent rejoindre les 120 projets lauréats des 4 éditions précédentes, qui ont permis de soutenir 120 projets, pour un montant proche de 5 millions d'euros.**

---

Contacts presse

Service de presse de Didier Guillaume- Tel : 01 49 55 59 74 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
@Min\_Agriculture